

c) lorsque le nombre des municipalités contiguës au port pour lequel la Commission est établie excède le nombre des autres membres, selon que l'entendent les conseils de toutes les municipalités contiguës.

Honorables sénateurs, un certain nombre de municipalités régionales entourent la région de Nanaïmo, et il importe de nous rappeler à propos de ce bill, que nous nous occupons uniquement de la situation à Nanaïmo. Ce bill demande seulement que le nombre de membres passe de trois à cinq. Cela permettrait de faire représenter les municipalités adjacentes qui seront touchées. A l'heure actuelle, deux des membres de la Commission, le président et le secrétaire, sont nommés par le gouverneur en conseil, et le troisième membre est nommé par la ville de Nanaïmo. En portant le nombre des membres de trois à cinq, trois membres pourraient être nommés par le gouverneur en conseil, un par la ville de Nanaïmo et un par le conseil régional de district.

Si cette question a été soulevée maintenant, c'est parce que la Commission du port de Nanaïmo se propose d'agrandir les installations portuaires, ce qui coûtera entre 10 et 11 millions de dollars, soit une somme très importante. Apparemment, il y a eu très peu ou aucune communication d'échangée avec les personnes concernées et, si j'ai bien compris, lorsque les intéressés ont eu connaissance des projets de la Commission du port, cela a fait beaucoup de bruit. La Commission consultative de planification de la ville de Nanaïmo a écouté les objections et le conseil de district régional s'est opposé à l'emplacement. Autrement dit, c'est l'exemple classique du petit groupe autocratique qui prend des décisions sans consulter les intéressés directs.

A la suite de cela, le ministère des Transports a envoyé des agents pour examiner la situation, et ces derniers ont reçu plus de 50 demandes de la part des intéressés, ce qui, honorables sénateurs, indique que cette question suscite un grand intérêt au niveau local.

La situation d'un grand nombre de ports du Canada a beaucoup changé au cours de ces dernières années, et le ministère des Transports a formé le Conseil national des ports pour examiner cette question et, en fait, pour remanier de fond en comble la loi sur les ports nationaux.

De toute évidence, il faut modifier cette loi, et je suis certain qu'on finira par le faire. Mais je pense que nous devrions considérer avec une certaine réserve les recommandations du Conseil des ports, vu qu'il est composé des présidents des commissions locales de ports de tout le pays. En d'autres termes, il s'agit d'un petit groupe de gens et, sans vouloir froisser qui que ce soit, j'estime qu'il ne représente pas nécessairement le point de vue de toutes les personnes concernées. Nous avons grand besoin aujourd'hui de revoir la loi sur les ports nationaux, mais il faudra certainement un certain temps avant que cela ne soit fait. Le rapport de l'étude entreprise par le Conseil national des ports sera publié dans un an. Si ses recommandations doivent être traduites en mesures législatives, il faudra alors compter un autre six mois avant que des mesures concrètes ne soient prises. Dans l'entretemps, il est assez urgent que l'on agisse face à la situation dans le port de Nanaïmo. C'est pourquoi le bill ne porte que sur la Commission du port de Nanaïmo.

Il a été suggéré au cours du débat au comité des transports et des communications de l'autre endroit que l'on étudie l'ensemble de la question, mais cela aurait pris un certain temps, et il a donc été décidé unanimement d'adopter le bill dans sa forme actuelle.

Honorables sénateurs, je crois que le principe de ce bill acquiert de plus en plus d'importance. En plus d'assurer une représentation des municipalités environnantes, il prévoit que les gens mis en cause par un projet seront toujours représentés à l'étape de la planification de tout programme visant un port et ses environs.

● (1620)

Cette planification concerne notamment le tracé des rues, des chemins et des voies d'accès; elle prévoit notamment des installations de loisirs car, chacun le sait, les petites embarcations et les bateaux privés dont le nombre augmente considérablement, se rencontrent à l'heure actuelle dans tous les centres d'activité nautique; il faut répondre aux besoins des usagers. Les gens ont d'autre part de plus en plus le souci de protéger l'environnement. De fait, c'est l'attitude du ministère de l'Environnement qui a fait ressortir l'importance de cette question.

D'après les témoignages dans le présent cas et dans nombre d'autres, il est manifeste que la communication fait défaut entre les ministères. En examinant les différents ports, on constate que, bien qu'il existe pour plusieurs millions de dollars d'installations appartenant au ministère des travaux publics, les commissions de port engagent des frais sans se soucier d'utiliser les installations existantes. Pour ce motif, il importe donc de reviser la loi sur les commissaires de port, de telle sorte que tous les organismes, les municipalités, les ministères chargés de planification, les écologistes et la population en général puissent être consultés, de telle sorte que ce qui se serait produit à Nanaïmo, n'eût été cette protestation, ne risque pas de se reproduire.

Je vous recommande ce bill. Il est simple; il porte le nombre des membres de la Commission du port de Nanaïmo de trois qu'ils sont actuellement à cinq, afin qu'il soit possible d'ajouter les représentants des municipalités régionales et ceux de la ville de Nanaïmo. Le gouvernement aura ainsi le droit de détenir la majorité au conseil d'administration, grâce à deux membres nommés par arrêté en conseil et deux représentants des organismes locaux. Ce bill ne présente aucune complication. Si nous l'adoptons maintenant, les intéressés pourront sans tarder entreprendre un programme qui présente une certaine urgence.

Un comité de l'autre endroit a étudié ce bill, mais si l'honorable sénateur tient à ce qu'il soit renvoyé à notre comité permanent des transports et des communications du Sénat, je n'y vois pas d'objection. Toutefois, puisque le bill est fort simple, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de l'y renvoyer.

L'honorable A. E. Haddon Heath: Honorables sénateurs, je suis très heureux d'appuyer la motion du sénateur Cameron. Je n'ai pas grand-chose à ajouter aux explications très claires qu'il a données au sujet des difficultés que nous connaissons dans ce port de la côte ouest. C'est un port en eaux profondes, ouvert toute l'année. Étant donné le grand nombre de très gros cargos et pétroliers qui sont en service tant sur la côte est que sur la côte ouest, vous pouvez imaginer avec quelle urgence nous envisageons d'agrandir le port.

A l'heure actuelle, les divers niveaux de gouvernement—local, municipal, régional, provincial et fédéral, parce que les parcs, les loisirs et ainsi de suite sont concernés—manquent de coordination, et ne peuvent pas communiquer entre eux, bien que des millions de dollars y soient dépensés. On peut voir qu'il s'agit d'un bill très simple et très valable, qui permettra de coordonner la